

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 18  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 10 Octobre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Dix du mois d'Octobre, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois d'Octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,  
**Etaients présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; HUILLET Paule  
**Etaients absents :** Mme DELANNOY Delphine  
Mme CUILHE Sandrine  
Mme TROUILH Françoise  
**Excusés :** Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule  
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
Mme Pascal ROUDIER a été nommé secrétaire de séance.  
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer  
Le procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D48/2023  
Code 7-1  
Vote : Unanimité

**Approbation du projet d'autoconsommation énergétique de l'école Michel Barrouquère-Theil par l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 7 Septembre, le projet a été présenté par M. Jean CHANEAC, Directeur Général de la SEM HAPY Energie. Il rappelle qu'il avait été demandé de surseoir à l'approbation de ce projet compte tenu du nombre de conseillers absents représentés, qu'il avait donc été convenu de convoquer une session extraordinaire autour de ce projet, objet de la réunion de ce jour.

M. Pierre-Jean HUILLET présente le projet proposé. Il rappelle que l'installation de la centrale photovoltaïque, sous réserve que la charpente de l'école supporte le poids nécessaire, est chiffrée à environ 45 000€ HT et permettra de couvrir 21% des besoins énergétiques des bâtiments alimentés

M. le Maire appelle le Conseil municipal à débattre du projet.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Ouï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le projet d'autoconsommation énergétique de l'école Michel Barrouquère-Theil par l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

**AUTORISE**

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :

